



## **COMMISSION REGIONAL D'ARBITRAGE**

Je vous rappelle que le règlement du championnat de régional 3 oblige les clubs à fournir pour chaque rencontre un JA1 dûment diplômé pour toutes les rencontres de R3. Ce JA peut être joueur mais en aucun cas le capitaine. Il n'est pas obligé de faire partie du club recevant.

En cas de non-respect de ce règlement, une amende de 100€ par infraction est appliquée aux clubs contrevenants.

Pour la première phase le comité directeur a décidé de n'appliquer qu'une seule amende pour la totalité des infractions pour un même club. A partir de la deuxième phase l'amende sera appliquée pour chaque infraction.

Ci-dessous les clubs concernés pour la première phase :

- COGOLIN 1 : J1, J3 et J5 CIPRES Bruno n'est pas JA. J7 TOUCAS Johan n'est pas JA.
- GSEM1 : J1 et J5, pas de JA sur la feuille de rencontre
- ASAND MARSEILLE 1 et 2 : J2 et J7, ROUTIER Jacky n'est pas JA.
- TLT06 2 : J2, pas de JA sur la feuille de rencontre.
- ST CANNAT 1 : J3 et J7 DESBISSONS Julien n'est pas JA.
- BRIGNOLES 1 : J3, MISTRAL Michel n'est pas JA. J6 DELGIUDICE Alain n'est pas JA.
- STELLA SPORTS M.R. : J4 pas de JA sur la feuille de rencontre.
- NICE CAVIGAL 7 : J6 pas de JA sur la feuille de rencontre.

Le 9 janvier 2024

Le président de la CRA

Nikita IONNIKOFF